SANNOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

Affaires Juridiques
JAC

ARRETE DU MAIRE
N° 2022/92

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

LE MAIRE DE SANNOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'absence d'opposition du Conseil Municipal, dans sa délibération en date du 3 juillet 2020 portant délégation de compétence au Maire, de subdéléguer ses compétences,

VU l'arrêté du Maire N° 2022/15 du 28 janvier 2022,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire et Conseillers municipaux délégués.

ARRETE :

Il est donné délégation de fonction aux Adjoints et Conseillers municipaux délégués sous ma surveillance et ma responsabilité pour établir et signer les arrêtés, les délibérations, les actes d'engagement juridique et comptable sur les budgets principal et annexes, et les correspondances, dans les matières et conditions exposées dans les dispositions suivantes :

Article 1 : Monsieur Claude WILLIOT- Premier Adjoint :

Délégation générale pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

- Délégation en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints et Conseillers municipaux délégués pour les compétences déléguées ou subdéléguées

- Présidence de la Commission Communale Consultative de Sécurité et d'Accessibilité, et la participation, en tant que de besoin, aux commissions d'arrondissement ou départementale de sécurité et d'accessibilité

- Associations patriotiques : anciens combattants – Affaires militaires – relations avec les cultes

Délégation en matière de : **TRAVAUX, VOIRIE**

- Travaux de bâtiment en entreprise ou en régie et programmation des travaux en matière de voirie et de réseaux divers
- Voirie en entreprise ou en régie y compris les occupations temporaires du domaine public liées à une activité commerciale ou à un chantier, et du stationnement et de la circulation pour cause de travaux, et pour prévenir les accidents sur la voie publique

Délégation en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire

- Urbanisme, installations classées, et notamment en matière immobilière (mutation, affectation)
- Résidentialisation

HOTEL DE VILLE - Place du Général Leclerc - BP 60088 - 95111 SANNOIS Cedex - Tél. 01 39 98 20 00 - Fax 01 39 98 20 01 - SIRET 21950582300019

Article 2 : Madame Célia JACQUET-LEGER- Deuxième Adjointe :

Délégation en matière de : **FAMILLE, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET ACCESSIBILITE, SANTE**

- Famille
- Action sociale
- Handicap et accessibilité
- Relations avec les associations du secteur Social
- Santé

Article 3 : Monsieur Laurent GORZA – Troisième Adjoint :

Délégation en matière de : **CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE**

- Culture : Cyrano de Bergerac, Musée Utrillo, Maisons des Loisirs et des Arts, Ecole de Musique, Le Moulin, Espace Michel Berger
- Relation avec les organismes et associations au contenu culturel
- Conservation du Patrimoine

Délégation en l'absence ou en cas d'empêchement du sixième Adjointe :

- Finances : Sur le Budget Principal et sur les Budgets Annexes pour tous les actes financiers, budgétaires et comptables ainsi que pour la signature de tous les ordres de paiement et de recette, notamment les virements de crédits, les mandats de paiements et les titres de recettes, les bons de commande ; pour les actes relatifs aux emprunts et garanties d'emprunts et lignes de crédit ou de trésorerie ; pour les actes d'institution ou de modification des régies et sous régies comptables de recettes, d'avances, et de recettes et d'avances.

Article 4 : Madame Laurence TROUZIER-EVEQUE – Quatrième Adjointe :

Délégation en matière de : **SECURITE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET TRANSPORT, AFFAIRES JURIDIQUES**

- Sécurité : Police Municipale et Tranquillité Publique y compris sécurité et salubrité des immeubles
- Circulation et Stationnement
- Transports privés et publics
- Relations avec les associations du secteur Transport
- Vie des Assemblées- assurances- contentieux et commande publique

- Présidence de la Commission des Marchés Publics et de la Commission de Délégation de Service Public

Article 5 : Monsieur Nicolas FLAMENT- Cinquième Adjoint :

Délégation en matière de : **COMMUNICATION, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DU NUMERIQUE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Communication interne et externe
- Développement numérique et technologies de l'information
- Affaires et développement économiques : Aides économiques aux entreprises

Article 6 : Madame Nasséra ABDELOUHAB - Sixième Adjointe :

Délégation en matière de : **POPULATION ET FINANCES**

- Population :

Accueil des habitants
Etat civil
Recensement de la Population,
Pièces d'identité, et certificats facultativement délivrés (certificat de bonnes vie et mœurs, attestation de réception de déclaration de concubinage ou d'union libre), légalisation de signatures, certification conforme de copies
Statut des étrangers
Elections
Police des funérailles et des lieux de sépulture
Justice : Jury d'assises, liste préparatoire, tirage au sort, établissement et information

- Finances :

Sur le Budget Principal et sur les Budgets Annexes pour tous les actes financiers, budgétaires et comptables ainsi que pour la signature de tous les ordres de paiement et de recette, notamment les virements de crédits, les mandats de paiements et les titres de recettes, les bons de commande ; pour les actes relatifs aux emprunts et garanties d'emprunts et lignes de crédit ou de trésorerie ; pour les actes d'institution ou de modification des régies et sous régies comptables de recettes, d'avances, et de recettes et d'avances.

Article 7 : Monsieur Daniel PORTIER - Septième Adjoint :

Délégation en matière de : **PERSONNEL COMMUNAL, SPORT ET GESTION DES SALLES**

- Personnel communal
- Sport (stades, gymnases, palais des sports) et relations avec les associations sportives
- Gestion des salles auprès des particuliers et organismes divers

Article 8 : Madame Séverine CAMPAGNE - Huitième Adjointe :

Délégation en matière de : **JEUNESSE, REUSSITE CITOYENNE ET PERISCOLAIRE**

- Jeunesse de 12 à 17 ans
- Relations avec les organismes ou associations du secteur Jeunesse.
- Réussite citoyenne
- Accueil périscolaire, animation enfance, jeunesse de 3 à 12 ans (y compris aide aux devoirs)
- Centres de loisirs et colonies de vacances
- Insertion par l'économie et suivi de la Mission Locale Vallée de Montmorency

Article 9 : Monsieur Frédéric PURGAL – Neuvième Adjoint :

Délégation en matière de : **TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Espaces verts : entretien et fonctionnement des espaces publics en régie ou en entreprise (voirie et de réseaux divers, parcs et jardins, cimetière, jeux des squares)
- Protection de l'eau, de l'air, des espaces naturels, de la faune et de la flore, d'une part, de l'accès à la nature

Article 10 : Madame Marie-Claude BRULE – Dixième Adjointe :

Délégation en matière de : **EDUCATION, RESTAURATION ET INNOVATION PEDAGOGIQUE**

- Scolaire : Suivi des conseils d'école et des travaux dans les écoles, carte scolaire (dont inscription), classes de découverte
- Enseignement public et privé : relations avec les Services de l'Education Nationale –équipement matériel scolaire (mobilier, fournitures) – suivi des concours financiers
- Relations avec les associations du secteur éducatif
- Restauration collective
- Innovation pédagogique

Article 11 : Madame Nathalie CAPBLANC – 1er Conseillère municipale déléguée :

Délégation en matière de : **HABITAT ET RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX ET POLITIQUE DE LA VILLE**

- Habitat : Attribution des logements contingentés ; attribution des logements du parc locatif communal, relation avec les bailleurs sociaux
- Politique de la ville : contrats avec les autres collectivités publiques relatifs aux équipements d'infrastructure ou de superstructure
- Suivi ANRU

Article 12 : Monsieur François FABRE - 2ème Conseiller municipal délégué :

Délégation en matière de : **GESTION DES COLLECTES DES DECHETS ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Gestion des collectes des déchets
- Prévention des pollutions et des nuisances dont déchets, nuisances acoustiques et visuelles
- Transition énergétique : relations avec les entreprises d'énergie
- Transition du parc automobile

Article 13 : Madame Martine AUBIN - 3ème Conseillère municipale déléguée :

Délégation en matière de : **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, SENIORS ET PROTECTION ANIMALE**

- Lutte contre les discriminations
- Séniors – Résidence Autonomie Maurice Utrillo
- Animations
- Défense de la cause animale

Article 14 : Madame Evelyne FAUCONNIER - 4ème Conseillère municipale déléguée :

Délégation en matière de : **CADRE DE VIE DE LA VILLE**

- Propreté et entretien urbain

Article 15 : Monsieur Gabriel BOULIGNAC - 5ème Conseiller municipal délégué :

Délégation en matière de :

- Fêtes et cérémonies

Article 16 : Madame Agnès RICARD - 6ème Conseillère municipale déléguée :

Délégation en matière de : **SANTE**

- Suivi de l'activité du centre médico-social
- Développement des actions de prévention
- Suivi des projets santé

Article 17 : Madame Liliane HELT- 7ème Conseillère municipale déléguée :

Délégation en matière de : **COLLECTIFS CITOYENS AUTOUR DU DEV. DURABLE**

- Relation avec les collectifs citoyens

Article 18 : Monsieur Esaïe SAGBOHAN- 8ème Conseiller municipal délégué :

Délégation en matière de : **SOLIDARITE**

- Suivi des aides sociales

Article 19 : Monsieur Jean-Claude PERRET- 9ème Conseiller municipal délégué :

Délégation en matière de :

- Commerce sédentaire et forain, dont le marché forain d'approvisionnement de détail
- Taxis, stationnement
- Débits de boissons

Article 20 : Madame Sylvie QUEYRAT-MAUGIN - 10ème Conseillère municipale déléguée :

Délégation en matière de : **DEMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE**

- Vie des quartiers
- Concertation et participation citoyenne

Article 21 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :
-Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
-Madame le comptable public du service gestionnaire d'Ermont,

Article 22 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Article 23 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du Maire N° 2022/15 du 28 janvier 2022 à compter du 1er janvier 2023.

Fait à Sannois, le 13 décembre 2022

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
A.R. du ..15 décembre 2022..
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - ..2022-12-13.. - Arr 2022 - ..92.. - AU
Publié le ..16 Décembre 2022..

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS